



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour toutes personnes majeures devant habiter le logement (photocopies impératives au format A4)

PIÈCES OBLIGATOIRES DE VOTRE DEMANDE POUR LE DEMANDEUR ET LE CO-DEMANDEUR

Vous êtes de nationalité française

- ▼
-  Carte d'identité (recto - verso)
ou
 -  Passeport (en cours de validité)

Vous êtes de nationalité étrangère de l'UE

- ▼
-  Carte nationale d'identité (recto verso, du pays d'origine)
ou
 -  Passeport (en cours de validité)

Vous êtes de nationalité étrangère (hors UE)

- ▼
-  Titre de séjour en cours de validité
ou
 -  Récépissé de demande de renouvellement de ce titre (si expiré) accompagné du titre

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE pour toutes personnes majeures devant habiter au logement

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes uni(e)s

- ▼
-  Livret de famille
ou
 -  Acte de mariage
ou
 -  Attestation de PACS

Vous avez des enfants à charge

- ▼
-  Livret de famille
ou
 -  Acte de naissance
ou
 -  Certificat de grossesse

Vous êtes séparé(e)s ou divorcé(e)s

- ▼
-  Attestation dissolution de PACS (état civil)
 -  Acte de saisine du juge aux affaires familiales
 -  Ordonnance de non conciliation
 -  Courrier de l'avocat du demandeur (si divorce par consentement mutuel)
 -  Jugement de divorce

Situation particulière : si tutelle ou curatelle, fournir la copie du jugement

IMPÔTS SUR LE REVENU

-  Avis d'imposition pour l'année 2019 sur les revenus 2018
ou
-  Avis de situation déclarative de l'impôt sur le revenu si non imposable.

▶ **Si vous êtes fiscalement rattaché(e) à un tiers**

-  Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 du tiers

▶ **Si revenus perçus à l'étranger l'année 2018**

-  Avis d'imposition 2019 sur le revenu 2018

- ou**
-  Document établi par l'administration fiscale de l'État où les revenus ont été perçus

Ces documents permettent de déterminer si vous respectez les plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social. Ils sont donc indispensables pour l'instruction de votre dossier.

Nous vous informons qu'en cas de présentation de faux documents ou de fausses déclarations, nous pourrions être amené à entamer des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que l'usage de faux est répréhensible par la loi. Article 441-1 du Code Pénal : "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende."

Siège social :

12, boulevard Roosevelt - 02100 SAINT QUENTIN

S.A. d'HLM au capital de 57 219 280 € - R.C.S. Saint-Quentin 585 980 022

Siret 585 980 022 00016 - APE 6820A - N° TVA intracommunautaire : FR 57 585 980 022

www.clesence.fr  @Clesence_AL

Établissement secondaire de Compiègne

9 rue Clément Ader - 60200 COMPIEGNE

03 44 92 51 00 - Siren 585 980 022

Établissement secondaire de Soissons

Parc Gouraud, 51, allée Georges Charpak CS 50075 - 02207 SOISSONS Cedex

Siret 585 980 022 00024





DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour toutes personnes majeures devant habiter le logement (photocopies impératives au format A4)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous travaillez

-  Attestation de l'employeur avec date et durée de l'embauche
-  3 derniers bulletins de salaire ou tout document comptable justifiant de votre salaire

Vous êtes non salarié

-  Tout document comptable justifiant des ressources

Vous êtes Apprenti

-  Contrat d'apprentissage

Vous ne travaillez pas

-  Attestation de prise en charge de Pôle Emploi
-  Les 3 derniers bordereaux de paiement

Vous êtes retraité(e)

-  Notification de retraite ou reversions

Vous êtes étudiant(e)

-  Certificat de scolarité **ou**
-  Carte d'étudiant

Vous êtes boursier

-  Justificatif de bourses

AUTRES RESSOURCES

Tout justificatif de ressources :

-  CAF, MSA
-  Sécurité Sociale (allocations, pensions, indemnités, prestations ...)

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire

-  le bail
-  3 dernières quittances de loyer **ou**
-  Attestation bailleur

Vous êtes hébergé(e)s

-  Attestation d'hébergement

Vous êtes hébergé(e)s en structure d'hébergement

-  Attestation de la structure

Vous êtes propriétaire

-  Acte de propriété
-  Plan de Financement

MOTIFS DE DEMANDE

Handicap

-  Carte d'invalidité **ou**
-  Décision d'une commission administrative compétente

Violences familiales

-  Récépissé de dépôt de plainte

Assistante maternelle

-  Agrément

Informations sur les données personnelles recueillies lors de la demande

CLESENCE dispose, pour faciliter sa mission de bailleur social, de moyens informatiques par lesquels vos données sont traitées.

Les informations et pièces justificatives que vous nous confiez lors de votre demande de logement sont traitées par les services en charge de commercialiser et attribuer les logements, à l'exception du numéro de sécurité sociale que nous collectons pour le transmettre au Serveur National d'Enregistrement - SNE, sans le traiter par la suite.

L'ensemble des données collectées est transmis au Serveur National d'Enregistrement - SNE. Pour étudier votre demande, vos données peuvent également être traitées avec les travailleurs sociaux et avec les préfetures dans le cadre du DALO (Droit Au Logement Opposable). Les participants de la CALEOL - Commission d'Attribution Logement et d'examen de l'occupation des logements ont accès aux candidatures que nous présentons pour nos logements, notamment le maire de la commune d'implantation des logements et éventuellement le préfet. Clésence a recours à des CALEOL numériques, procédé innovant qu'elle a développé, pour optimiser le traitement des attributions. Enfin les attributions de logement font l'objet de communications aux réservataires de logements et au groupe ACTION LOGEMENT.

A la création de votre bail, ou si votre demande est radiée sans attribution de logement mais après avoir été passée en CALEOL, les éléments liés à votre candidature sont mis en archive pour une durée de 5 ans afin de satisfaire aux besoins d'enquêtes et contrôles auxquels les bailleurs sociaux sont soumis.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen RGPD (UE) n°2016/679 et relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir la communication, la rectification, la limitation ou l'effacement des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

CLESENCE est susceptible de vous tenir informés de l'avancement de votre demande par notification SMS sur votre téléphone portable, vous pouvez à tout moment vous opposer à ce type de notification.

CLESENCE pourra, par ailleurs, vous proposer des biens de son parc immobilier en vente ou des opérations en accession sociale neuves (PSLA), vous pouvez également vous opposer à recevoir ces propositions.

Pour cela, et pour l'exercice de vos droits en matière de données personnelles, adressez une demande au délégué à la protection des données de CLESENCE par mail dpo@clesence.fr ou par courrier à l'adresse en bas de page. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande d'exercice de droits en matière de données personnelles, il vous est possible de contacter la CNIL.